

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N°16.2020

OBJET : Procédure juridique du dossier Eglise contre la famille MAUBERRET ZELTZ (plaques posées sans autorisation sur un bâtiment inaliénable).

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Absents : 0

Votants : 10

Date de la convocation : 11.03.2020

Date d'affichage : 11.03.2020

Date de la séance : 13.03.2020.

L'an deux mille vingt, le Vendredi treize Mars,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard NICOLAS, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs les conseillers municipaux :
KNOCKAERT Dominique, CORTEGGIANI Jean Yves, BONNABEL Nicole, MEYER Guy,
VINCENT Gilles, AUBERT David, GIUGLARIS Maryse, GASCO Gérard.

Absents : FREYNET Grégory qui donne procuration à NICOLAS Bernard.
Le Conseil a choisi pour secrétaire : CORTEGGIANI Jean-Yves.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réfection des façades de l'église de la transfiguration est en cours ainsi que les problèmes liés aux plaques posées sur le mur du bâtiment.

Mr ZELTZ Eric a convoqué devant le Tribunal administratif de Marseille la Commune de La Motte en Champsaur pour « excès de pouvoir ».

Afin que la Commune soit défendue, il y a lieu de nommer un avocat spécialiste de ce genre de dossier en accord avec l'assurance Défense juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le choix de missionner : SELARL ROUANET Avocats (Yann) 2 Ave du Général Barbot Immeuble Antipolis 05100 BRIANCON.

- autorise Monsieur le Maire à :
 - signer toutes les pièces (convention et autres) concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/03/2020
Reçu en préfecture le 17/03/2020
Affiché le
ID : 005-210500906-20200316-162020-DE

Le Maire :
Bernard NICOLAS

